

## COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014

Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire,

Etaient présents : M Gilles BORDET – Didier ROUSSEL – Samuel PREVOT – Dimitri JAMOT – Gilles LARTIQUE – Philippe LERICHE – MME Françoise MOREAU – Francine WALLET – Monique PETIT – Elvire THERRIBOUT - Carole REVILLON – Claire ROGER – Lucie LOMBARD

Etait excusé : M Pierre COQUELIN

Secrétaire : Mme Carole REVILLON

### 1/ Rythmes scolaires :

Après autorisation du conseil municipal de recruter une personne titulaire d'un CAP « Petite Enfance » pour aider Mme Elvire THERRIBOUT dans sa classe, M. le Maire informe les conseillers que M. Loïc TOUPET vient de commencer ses fonctions en ces lieux. Un contrat d'un mois vient d'être signé pour une durée hebdomadaire de 32 heures. Un programme recoupant l'activité conjointe de M. TOUPET et Mme FOURDRAIN est alors distribué aux membres du conseil.

M. Loïc TOUPET aide Mme THERRIBOUT toutes les matinées, effectue les garderies ainsi que les rythmes scolaires et aide Mme GRUMETZ à la cantine le mercredi.

La question est posée de ses activités lors des semaines de vacances. M. le Maire informe les membres du conseil qu'une annualisation de ses heures est possible et qu'une étude serait menée dans ce sens pour en rendre compte lors du prochain conseil.

Un deuxième contrat sera proposé à l'intéressé pour la durée de l'année scolaire avec possibilité d'annualisation de ses heures.

Quant aux activités péri scolaires, seul un intervenant BAFa peut commencer son activité, ainsi que deux associations locales. Les deux autres BAFa, étudiants actuellement et intéressés par ces activités, ne peuvent venir en raison de leur emploi du temps.

M. BLOCKLET indique alors au conseil qu'il vient de faire appel au Centre de Gestion d'Amiens qui peut proposer des personnes. Il a donc répondu favorablement à cette proposition. Il mentionne également avoir assuré une garderie durant les deux périodes hebdomadaires mais qu'il y a décision à prendre sur les activités.

M. BORDET porte à la connaissance du conseil que d'autres communes ont décidé de concentrer les activités péri scolaires sur une demi-journée et pourquoi ne pas le réaliser en notre école. M. BLOCKLET répond que la décision de scinder les activités en deux demi-journées a été prise en accord avec le directeur, les institutrices, les parents d'élèves et l'inspection académique et qu'il ne serait pas opportun de modifier ces rythmes au dernier moment surtout que les parents ont dû prendre des dispositions à cet effet. Néanmoins il ne ferme pas la porte et mentionne qu'une discussion à ce sujet pourra s'effectuer durant l'année scolaire avec les personnes concernées pour une éventuelle modification.

M. PREVOT prend la parole et informe que des achats de nouveaux matériels pédagogiques, jeux etc... ont été effectués pour un peu plus de 800 euros et que ces matériels servent actuellement aux garderies.

Il souhaite qu'une armoire métallique soit mise à la disposition de la garderie pour le rangement.

M. PREVOT informe les membres du conseil que 21 enfants sont intéressés par les rythmes le mardi, et 29 le jeudi. Actuellement 35 enfants, en général, restent en garderie.

Une activité encadrée par une personne de l'ASL (Country) peut débiter le mardi, à compter du 23 septembre.

Le jeudi, deux activités sont proposées :

Une personne de l'ASL proposera l'activité Balle au poing. Sur la période hivernale, les enfants seront initiés au tennis de table.

Le BAFa peut commencer, à compter du jeudi 25 septembre, pour des activités ludiques, de loisirs et manuelles. M. PREVOT propose de recruter cette personne sur 2 heures 30 (temps de préparation, de rangement et CR).

Le conseil donne son accord.

Bien évidemment, la capacité d'accueil sera limitée en raison du nombre d'encadrant.

En fonction du recrutement effectué, M. PREVOT souhaite que les activités proposées soient réservées aux enfants du CP au CM2, soit 29 enfants.

En attendant d'éventuels recrutements de BAFa, les 23 enfants de la maternelle (petites, moyennes et grandes sections) seront dirigés vers la garderie durant les activités péri scolaires.

M. le Maire répond qu'il ne peut en être autrement malheureusement. Toutefois, le temps de garderie sera organisé de façon à permettre à ces enfants d'avoir des petits jeux proposés ou activités ludiques.

2/ Questions diverses :

Mme LOMBARD Lucie propose l'achat de jeux extérieurs supplémentaires pour "étouffer" l'aire de jeux. Ce projet est à établir avec un budget qui sera soumis au conseil.

Mme REVILLON rapporte la demande d'enfants sur la possibilité d'avoir du ketchup et de la mayonnaise à chaque repas. Demande non recevable car les menus sont élaborés par une diététicienne donc de manière équilibrée.

Une famille a sollicité M. le Maire pour avoir la possibilité d'une substitution de repas lorsque du porc sera proposé à la cantine. Il informe le conseil que le prestataire "La Normande" répond positivement à cette demande et qu'en conséquence il a répondu favorablement à la demande.

Mrs ROUSSEL et BORDET souhaitent que cette demande soit soumise à l'approbation du conseil municipal.

M. le Maire propose de se renseigner sur le plan légal avant de soumettre cette demande qui sera votée par le conseil, ultérieurement.

Une commande de vaisselle est à envisager pour la cantine, voir les quantités nécessaires et s'il ne faut pas compléter les services pour les salles (location).

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 16 Septembre 2014



Le Maire – P.BLOCKLET